



**Bordereau d'envoi des Chèques Vacances**

Cher(e) guest,

DANS LE CADRE DU PAIEMENT DU SOLDE DE VOTRE RESERVATION, LES CHEQUES VACANCES DOIVENT ÊTRE ENVOYES AU **MAXIMUM 20 JOURS AVANT VOTRE DATE D'ARRIVEE** (LA DATE DU CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI), A L'ADRESSE SUIVANTE :

**Disneyland Paris - Comptabilité  
Clients BP 153  
77777 Marne la vallée CEDEX 4**

Afin que votre demande soit prise en compte et validée, nous vous rappelons que les chèques ne peuvent être : Raturés, Déchirés, Agrafés ou Séparés de la souche supérieure.

L'envoi des chèques vacances doit se faire par courrier recommandé avec avis de réception (LRAR), permettant d'en garantir la sécurité.

En effet, la société Euro Disney ne saurait être tenue responsable en cas de perte, vol ou non réception des chèques par le destinataire.

---

**Identité de la personne qui a réalisé la réservation :**

Monsieur     Madame

Nom de famille : ..... Prénom : .....

Numéro de réservation : ..... Date de réservation : .....

---

**Détails de la remise :**

| Valeur faciale des Chèques | Nombre | Montant (€) |
|----------------------------|--------|-------------|
| 10€                        |        |             |
| 20€                        |        |             |
| 25€                        |        |             |
| 50€                        |        |             |
| <b>TOTAL</b>               |        |             |

**Veillez bien noter que Disneyland Paris n'accepte plus les paiements par chèque bancaire ou chèques postaux ceci quel qu'en soit le montant.**

Fait le : .....

Nous restons à votre écoute pour tout renseignement complémentaire du Lundi au Vendredi de 09h30 à 19h30 et le Samedi de 9H30 à 18H au :

**09 69 32 60 61** (appel non surtaxé, coût selon opérateur).